

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le Propriétaire :

NOM et Prénom :
 Adresse actuelle :
 Commune de :Code postal :
 Tél :Email :

Lieu d'implantation de la construction :

Adresse :
 Commune de :Code Postal :
 Section et numéro de parcelle :

Caractéristique du terrain :

Superficie du terrain :m²
 Alimentation en eau potable Canalisation publique Puits ou source privé Autre :

Caractéristique de la construction :

Cochez les cases correspondantes :

- | | | |
|--|--|--|
| 1) <input type="checkbox"/> Construction neuve | 1) <input type="checkbox"/> Rénovation | 1) <input type="checkbox"/> Agrandissement |
| 2) <input type="checkbox"/> Résidence principale | 2) <input type="checkbox"/> Résidence secondaire | 2) <input type="checkbox"/> Gîte ou location saisonnière |

Nombre de logement :
 Nombre de chambre(s) ; incluez les bureaux et salles de jeux :

Caractéristique de l'installation prévue :

Cochez les cases qui correspondent à votre système d'assainissement :

Filière traditionnelle :

Prétraitement :

- Bac à graisses : volume.....litres
 Fosse toutes eaux : volume.....litres

Traitement :

- Tranchées d'épandage : Nombre de tuyaux et longueur totale d'épandage :
 Lit d'épandage : surface m²
 Filtre à sable non drainé : surface m²
 Filtre à sable vertical drainé : surface m²
 Tertre d'infiltration : surface m²

Filière compacte : microstation, filtre compact, filtre planté

- Système compact
 Tranchée de dissipation
 Rejet superficiel (fossé, réseau EP) je joins en annexe l'autorisation du propriétaire de l'exutoire

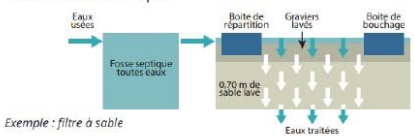
CONNAÎTRE LES FILIÈRES

Quelle que soit la filière, 3 étapes sont identiques :

- la collecte ;
- le traitement ;
- l'évacuation des eaux usées.

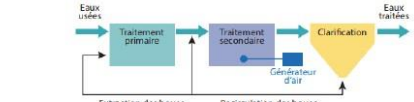
EN ANC ON DISTINGUE DEUX GRANDES FILIÈRES

Les filières classiques ou traditionnelles :
 une fosse septique toutes eaux + traitement par le sol en place ou par un filtre à sable.
 Caractéristiques : plus grande emprise sur le terrain, peu d'éléments électro-mécaniques et pas de consommation électrique.



Exemple : filtre à sable

Les « dispositifs agréés » :
 filtres compacts, filtres plantés et microstations.
 Caractéristiques : plus compacts, des éléments mécaniques et/ou électromécaniques, plus de maintenance et entretien plus fréquent.



Exemple de filière agréée : eaux traitées infiltrées sur le terrain sauf autorisation particulière.

Constitution du dossier, pièces à joindre au présent questionnaire :

- 1- Plan de situation de la parcelle
- 2- Plan de masse avec implantation de la filière
- 3- Etude de sol assainissement non collectif (sauf pour Le Bouchage)
- 4- Agrément ministériel (le cas échéant pour les filières compactes)
- 5- Autorisation de rejet (le cas échéant)

Cases pour l'administration

Tarif 2024

Le tarif ci-dessous est valable pour l'année 2024 et est susceptible d'évoluer en fonction des délibérations du conseil d'administration du Syndicat des Eaux des Abrets.

Le tarif de la redevance appliqué correspond au tarif appliqué l'année du contrôle.

Redevance de contrôle d'installation neuve

450,00 € HT

495,00 € TTC

Ce contrôle se divise en deux parties :

• **Contrôle de conception :**

Le service vérifie que le projet d'assainissement non collectif est conforme à la réglementation (choix du dispositif en adéquation avec les caractéristiques du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement...).

• **Contrôle d'exécution :**

Le technicien vérifiera la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé ainsi que de la qualité des travaux réalisés. Ce contrôle de bonne exécution doit être effectué avant recouvrement des ouvrages.

Cette facture est envoyée après le contrôle sur le terrain et l'envoi du rapport au pétitionnaire.

Engagement du demandeur :

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et m'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable pour le projet ANC.
- Réaliser l'installation conformément au projet validé, au DTU 64.1, ainsi qu'à l'arrêté du 7 septembre 2009.
- Informer le SPANC de la date de début des travaux (au moins 48 h avant) afin que le contrôle de bonne exécution puisse avoir lieu.
- Assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ma future installation.
- Autoriser les agents du SPANC à accéder à la parcelle pour assurer le contrôle de conception et de réalisation de l'installation (conformément à l'article L1331-11 du code de la santé publique).

A, le.....

Signature du propriétaire